

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Madame Michèle CASTAN**, doyenne d'âge de l'assemblée

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Mme Marion ALA, M. Lionel BOUNIOL, M. Jérémy CANTAGREL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Stéphane FAUDON, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Nicolas LEROUVILLOIS, Mme Monique LOUBIER, M. Vincent MALON, M. Gérald MENRAS, Mme Magali MOREAU, M. Bernard MOURET, Mme Valérie PLAGNES, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents : Mme Jocelyne CRUEYZE ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Mme Valérie PLAGNES, Mme Nancy DUMORTIER ayant donné procuration à M. FAUDON Stéphane

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

50/2026 - Désignation des référents débroussaillage, lutte contre l'ambrosie, les chenilles et les frelons asiatiques

Lors d'une réunion avec la sous-préfecture de Florac relative aux différentes missions départementales, les services de l'Etat ont demandé aux communes de désigner un référent pour ses obligations en matière de débroussaillage, de lutte contre l'ambrosie et les chenilles processionnaires.

Il est également proposé de désigner un référent pour la lutte contre le frelon asiatique.

Libre choix à la commune de désigner un référent pour les 4 thématiques ou un pour chaque thématique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** les titulaires et suppléants suivants :

Correspondants	Ambrosie	Débroussaillage	Chenilles processionnaires	Frelons asiatiques
Titulaires	PRADEILLES Pascal	PRADEILLES Pascal	PRADEILLES Pascal	PRADEILLES Pascal
Suppléants	FAUDON Stéphane LEROUVILLOIS Nicolas	LEROUVILLOIS Nicolas	FAUDON Stéphane LEROUVILLOIS Nicolas	FAUDON Stéphane LEROUVILLOIS Nicolas

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la liste aux services de l'Etat.

Bourgs sur Colagne, le 20 mars 2026

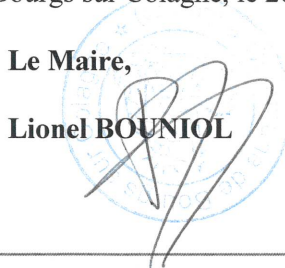
La Secrétaire de séance,

Magali ROUSSET



Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.